

Magnanville

magazine

un état d'esprit

Les illuminations
sont en place
jusqu'à la mi-janvier

sommaire

4 → nous

Un nouveau site Internet
Léopold Bellan, au cœur de la vie communale

6 → notre vie

Du changement dans nos écoles
Bienvenue aux nouveaux Magnanvillois

8 → notre ville

Travaux de rénovation
Éclairage public : une démarche économique et écologique
Une 1^{re} fleur pour la ville

11 → notre territoire

Du dialogue avec la CU



Cirquexpo

Du 17 janvier au 4 février 2017

Mardi-Jeudi : 16h-18h

Mercredi : 10h-12h/14h-19h

Vendredi : 15h-18h

Samedi : 9h30-12h30/14h-16h

Salle Voltaire – Cour de la Ferme
Entrée gratuite

Plus d'infos :
Bibliothèque Jacques Prévert
01 30 92 87 26

→ Infos pratiques

Infos pratiques

Hôtel de ville
2 rue de la ferme – 7800 Magnanville
Tél : 01 30 92 87 27
www.magnanville.fr

Permanence des élus

Sur rendez-vous. Tél : 01 30 92 87 27.

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Tél : 01 30 92 87 18.

Assistante sociale

permanence en mairie, sur rendez-vous
Tél : 01 34 97 80 80.

Bibliothèque municipale Jacques Prévert

Tél : 01 30 92 87 26
www.bibliotheque-mairie-magnanville.net

Le Colombier-Magnanville

Tél : 01 34 77 65 09
www.lecolombier.org

L'école des 4 z'Arts

Tél : 01 30 92 86 56
www.ecole4zarts.net

Administrations

Police : 01 30 94 82 10
Préfecture : 01 39 49 78 00
Sous-préfecture : 01 30 92 74 00
Tribunal d'instance : 01 30 98 14 00
Conseiller juridique : 01 30 92 87 27
Défenseur des droits : 01 30 92 22 51
Écrivain public : 01 30 92 87 27 ; 01 34 00 16 16

Urgences

Samu : 15 / Police : 17 / Pompiers : 18

Pharmacie de garde

pour la connaître, contactez le commissariat
Tel : 01 30 94 82 10



Bulletin municipal de Magnanville

Hôtel de Ville - Rue de la Ferme - 78200 MAGNANVILLE
Tél. 01 30 92 87 27 - Fax 01 30 92 38 17
Site Internet : www.magnanville.fr - Courriel : contact@mairie-magnanville.fr
Directeur de la publication : Michel LEBOUCC
Crédits photos : mairie de Magnanville - Regards Magnanvillois
Conception de la maquette : Public Imprim
20, rue Croix-des-Vignes - 92230 Gennevilliers - Tél : 01 48 20 69 47
Mise en page : Olivier Bellet
Impression : Imprimerie Environnementale Wauquier - 14 rue Georges Herrewyn - 78270 Bonnières-sur-Seine
Tél : 01 30 93 13 13 - Impression avec des encres végétales
Toute utilisation des photos et textes ne peut se faire qu'après accord de la mairie.
N° ISSN 01832549



Chères Magnanvilloises,
Chers Magnanvillois,

Lannée 2016 s'achève dans quelques jours... À la fois, je ne l'ai pas vue passer et en même temps elle restera éternellement gravée dans ma mémoire. 2016 a été une année de projets. Nous avons eu le plaisir d'inaugurer en mai la résidence « La Pastorale » et son cabinet médical pour permettre de mieux répondre aux besoins des habitants et surtout d'éviter pour notre commune une désertification de l'offre médicale comme constatée sur le Mantois.

Dans le domaine immobilier également, nous avons célébré la Fête de la ville et de la jeunesse dans l'enceinte du futur programme de la Mare Pasloue qui verra le jour en 2019. Cet événement a aussi été l'occasion pour moi de vous présenter l'équipe de professionnels de notre nouveau partenaire Le Colombier-Magnanville.

Cette association a dévoilé en septembre sa riche programmation culturelle pour la saison 2016-2017 avec notamment des cycles de cinéma dans le cadre d'un ciné-club. Au niveau du sport, nous avons signé une convention avec le Tennis Club de Magnanville pour la pratique de tennis loisir en famille et nous venons de finaliser une convention football avec Buchelay.

En résumé, 2016 était une belle année, pleine de partenariats, de moments de convivialité et de grands projets. Malheureusement, 2016 a été profondément assombrie par les événements que nous avons vécus au mois de juin. Jamais nous n'aurions pensé que notre commune puisse être le théâtre d'une telle terreur. Mais bien qu'ébranlés au plus profond de nous, portés par les valeurs de la République qui nous sont si chères, nous sommes restés debout, faisant preuve d'unité et de résilience.

C'est cette force que je souhaite garder en mémoire.

Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous, auprès de vos proches, nous savons tous à quel point ces moments sont précieux.

Michel LEBOU

Maire,
Conseiller communautaire délégué
de la CU GPS&O

Dernière minute...

Réouverture de la Poste

« Ma détermination et celle de mon équipe, a porté ses fruits puisque le bureau de Poste de Magnanville est de nouveau ouvert depuis le lundi 5 décembre, dans les locaux de l'ex CAMY, rue des Pierrettes ».

Michel LEBOU

Tenez-vous informé(e) avec la newsletter

Pour tout savoir sur les derniers événements de la ville, recevoir le bulletin municipal, abonnez-vous à la lettre d'information depuis la page d'accueil du site www.magnanville.fr

Fermeture exceptionnelle de la bibliothèque

La bibliothèque municipale Jacques Prévert sera exceptionnellement fermée du 26 au 31 décembre 2016.

Elle rouvrira ses portes le mardi 3 janvier 2017 à 16h.

Tribune libre :

Texte non remis.

Un nouveau site internet en 2017

Le site internet évolue pour apporter de nouveaux services à la population. Il devrait être mis en ligne en janvier prochain. Entretien avec Françoise Gonichon, maire-adjointe en charge des Relations, information publique et citoyenne.

Magnanville Magazine : Nouveau bulletin municipal en 2015, logo de ville rajeuni en janvier 2016 et site internet à présent. Pourquoi le faire évoluer ?

Françoise Gonichon : Nous avons profité de la fin du contrat d'hébergement qui nous liait à notre prestataire pour faire évoluer l'offre numérique à disposition de la population. Outre le visuel que nous souhaitons moderniser, c'est pour une utilisation plus simple et plus intuitive et une interactivité accrue que le site évolue.

MM : Quelles sont ses principales évolutions ?

FG : Les Magnanvillois pourront accéder, en un clic dès la page d'accueil, aux fonctions les plus courantes (travaux, plan de ville, menu de la cantine...). Mais surtout ils disposeront désormais de formulaires simples pour faciliter leur quotidien : demande de rendez-vous en mairie, signalement de problèmes, accès aux offres d'emploi, dans la rubrique « Ma Mairie 24h/24 » de la page d'accueil.

MM : Quels sont les services spécifiques proposés aux familles et que proposez-vous sur le plan culturel ?

FG : Nous avons bien sûr intégré les paiements en ligne déjà existants et pourrons y adjoindre ultérieurement de nouvelles prestations comme l'inscription à l'accueil de loisirs... Nous n'oublions bien évidemment pas les actualités et l'agenda largement illustrés qui intéressent la plupart des habitants ainsi que l'inscription à notre infolettre adressée directement par mail. Le lancement est prévu aux alentours du 15 janvier. Surveillez bien notre site www.magnanville.fr pour en découvrir les changements !



Françoise Gonichon

Vos sorties culturelles de janvier

Musique

Jazz au Colombier

Vendredi 13, 20h, Bar du Colombier

Spectacles

David Lescot, Compagnie Kairos

La Commission Centrale de l'Enfance

Vendredi 20 & Samedi 21, 14h et 20h30

J'ai trop peur

Vendredi 27 & Samedi 28, 14h et 18h

Cinéma

Cycle Patrimoine

Le Guépard - Luchino Visconti

Samedi 14, 20h30

Fiction, Italie, 1963, 2h50

Avec Burt Lancaster, Alain Delon, Claudia Cardinale, Serge Reggiani

Cycle En famille (Dès 3 ans)

Mimi et Lisa - Katarina Kerekesova

Dimanche 15, 11h

Animation, Slovaquie, 2016, 45 min

Ciné Seniors

Marguerite avec Catherine Frot

Dimanche 29, 14h

Plus d'infos : 01 34 77 65 09

<http://lecolombier.org/>



Léopold Bellan, au cœur de la vie communale

Le centre de gérontologie clinique Léopold Bellan est l'un des plus gros employeurs de la ville. Entretien avec Sophie Villedieu, sa directrice.

Magnanville Magazine : Pouvez-vous nous présenter votre établissement ?

Sophie Villedieu : À l'origine, le centre était un sanatorium. En 1957, il devient maison de retraite avec 400 lits. Suite à une restructuration architecturale d'une durée de 7 ans, l'établissement est aujourd'hui un Centre de Gérontologie Clinique proposant des services adaptés aux personnes âgées et handicapées : un Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes, un service de soins infirmiers à domicile intervenant sur 59 communes alentour, un Établissement et Service d'Aide par le Travail. Les travailleurs handicapés qui y sont attachés oeuvrent ici et dans les résidences médicalisées de Septeuil et de Mantes la Jolie. En 2017, la Fondation Bellan complètera ses prestations avec un service d'Hospitalisation à Domicile de 35 places.

MM : Quels sont les différents métiers exercés au sein de votre établissement ?

SV : Le site, tous établissements confondus, emploie 277 salariés en contrat à durée indéterminée. Près de 58% sont des personnels médicaux et soignants, 24% gèrent la logistique, 8% relèvent du domaine éducatif et social, 2% sont des pharmaciens et préparateurs en pharmacie. Le reste du personnel est dédié à l'administration. L'ouverture prochaine du service HAD permettra l'embauche d'une trentaine de salariés.

MM : En quoi est-ce important pour vous de recruter du personnel résidant à proximité ?

SV : Environ 75 % de notre personnel habite dans le Mantois. Résider à proximité de son travail génère moins de fatigabilité, surtout dans ce secteur d'activité où les horaires sont bien souvent contraignants. Cela contribue à garantir un service de qualité auprès des usagers.



Sophie Villedieu, directrice

MM : Qu'est-ce qui contribue au bien-être des résidents dans ce lieu de vie ?

SV : Les résidents, les proches qui les visitent, ainsi que les travailleurs handicapés que nous accompagnons choisissent notre site notamment pour son cadre exceptionnel. Ils bénéficient d'espaces verts magnifiquement entretenus qui permettent des promenades agréables, d'une roseraie, d'un petit parc animalier qui participe à la vie du site. Sans compter le château qui donne au site un caractère majestueux.

Inscriptions sur les listes électorales

Si vous n'êtes pas encore inscrit(e) sur les listes électorales, faites-le dès à présent. **Le service élections de la mairie sera exceptionnellement ouvert le samedi 31 décembre, de 10h à 12h.**

Vous pouvez aussi faire votre démarche en ligne sur www.servicepublic.fr. Une étape indispensable pour voter aux présidentielles des 23 avril et 7 mai et aux législatives des 11 et 18 juin 2017.

Où faire établir votre carte d'identité ?

Depuis le 8 novembre 2016, la mairie de Magnanville n'est plus habilitée à délivrer les cartes nationales d'identité. Vous devez désormais vous rendre, selon

votre choix, à Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Limay, Rosny-sur-Seine ou bien dans l'une des 30 autres communes yvelinoises équipées pour la collecte de données sensibles telles que les empreintes digitales.

Plus d'infos sur www.servicepublic.fr ou www.interieur.gouv.fr

Mangas

Vous avez entre 11 et 18 ans, aimez lire et dessiner des mangas ? Participez, avant fin décembre, au prix Mangawa 2016-2017 organisé par la bibliothèque Jacques Prévert en partenariat avec la librairie « l'ange bleu » et la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise.

Inscriptions et renseignements : **01 30 92 87 26.**

Sécurisation de nos écoles



Les trois groupes scolaires de la commune ont bénéficié le 9 novembre dernier d'une consultation de sûreté par deux référents de la Direction départementale de la sécurité publique des Yvelines (DDSP78). Cette démarche consistant en un diagnostic partagé avait été sollicitée dans le cadre de la demande de subvention formulée par la commune et qui est actuellement en cours de traitement par les services de l'État.

Le constat mis en avant par les professionnels est positif. Les groupes scolaires de la commune présentent un environnement déjà bien sécurisé. Leur implantation au cœur des zones pavillonnaires est un atout car à l'abri des regards. Les conseils prodigués ont été dans le sens d'une efficacité encore plus grande sur trois axes :

- Empêcher et/ou ralentir une intrusion
- Faciliter les consignes du PPMS, plan particulier de mise en sûreté de l'Éducation nationale : « s'enfermer, se cacher ou s'échapper »
- Renforcer les moyens de bonne posture des personnels et enseignants

Les travaux envisagés s'orientent donc vers des rehausses de grillages, portails, haies végétales. Les moyens modernes techniques viseront quant à eux un meilleur contrôle des personnes se présentant au portail des écoles.

Du nouveau à la pause méridienne !



Les jeunes élus du Conseil Municipal d'Enfants ont présenté sur le temps de cantine le 18 novembre la Charte de la pause méridienne dans les 3 groupes scolaires de la commune, soutenus par le Maire, l'adjointe déléguée à l'enfance jeunesse et la coordinatrice du CME.

Les jeunes élus ont finalisé et présenté le fonctionnement de cette Charte innovante, initiée par le précédent mandat du CME et mise en œuvre par l'équipe actuelle.

Le point fort reste le respect entre toutes et tous, élèves, adultes et le respect du matériel mis à la disposition des élèves (propreté des lieux...).

Le Maire a souligné l'importance des valeurs de cette Charte : « il faut fixer des consignes pour mieux vivre ensemble » et a félicité le CME pour ce travail.

Le CME doit maintenant poursuivre son action en veillant au respect de cette Charte qui n'est pas immuable et qui peut être amenée à évoluer au fil du temps.



Lisa V.

La charte va aider car il y a encore des enfants qui font n'importe quoi, même dans les sanitaires où ils jouent avec l'eau. Ce sera bien aussi à la cantine car il y aura moins de bruit.



Un partenariat pour la pratique du football

Le mois de novembre a vu la signature, pour un an, d'une convention tripartite associant les communes de Buchelay et Magnanville au Football Club de Magnanville (FCM).

Cette convention acte les engagements des trois parties à s'associer dans une logique de mutualisation des moyens dans l'intérêt de tous.

C'est, d'une part, la maîtrise des coûts pour les communes tout en favorisant et en facilitant la vie associative locale, gage de diversité de propositions à destination de la population mais aussi le développement des espaces d'évolution pour le FCM pour faire éclore les talents sportifs des jeunes et des moins jeunes.

Cette convention engage le FCM à s'inscrire dans une logique de captage des jeunes pour réduire autant que possible leur dérive dans nos espaces publics et ainsi diminuer les comportements à risque.

De même la mutualisation des moyens pour les communes consiste en un partage pertinent de l'entretien du terrain mis à disposition du FCM sur Buchelay en fonction des compétences professionnelles identifiées dans chaque commune.



Les nouveaux Magnanvillois accueillis

Michel Lebouc, le maire, et son équipe ont reçu les nouveaux Magnanvillois, le mardi 8 novembre, dans la salle polyvalente du complexe sportif Firmin Riffaud. Près de 300 foyers, locataires et propriétaires étaient conviés cette année. Parmi eux, les habitants de la résidence « La Pastorale », inaugurée fin mai, ainsi que ceux du dernier immeuble du Clos des Pincevins.

Dans son discours, le maire a présenté l'histoire de la ville qui a permis à chacun de comprendre son découpage et ce que représente l'esprit village.

Il a également fait part des projets de ville et rappelé l'importance des réunions de quartier, véritables moments de dialogues constructifs. Côté nouveaux arrivants, ce temps fort fut pour eux l'occasion d'échanger avec les élus, les services municipaux et les acteurs de la vie associative.

La soirée s'est poursuivie autour du verre de l'amitié.



Hinda R.

J'ai trouvé la cérémonie très conviviale et j'ai apprécié l'écoute et la disponibilité du maire qui a pu répondre à toutes nos questions. Cette cérémonie nous a permis de mieux connaître notre nouvelle ville ainsi que de rencontrer de nouvelles personnes.



L'avenue des Roussières fait peau neuve

La bande de roulement de l'avenue des Roussières est terminée. Il aura fallu trois semaines pour refaire cet axe d'1,5 kilomètre.

Les travaux, réalisés par l'entreprise Watelet en novembre, se sont déroulés en plusieurs phases : rabotage, bordure, mise en place de 533 m³ d'enrobé et pour finir marquage au sol et finitions. Un travail conséquent qui a nécessité sa fermeture partielle pour permettre aux usagers de circuler sans trop de désagréments. Cette réfection était inévitable car la chaussée datait des années 1980.

Compétence GPS&O

« Nous avons ce chantier en tête depuis très longtemps mais la ville n'avait pas à l'époque les moyens de financer les 329 000 € estimés pour les réaliser. Entre temps, la compétence voirie est passée à la Communauté Urbaine GPS&O qui en a la charge depuis le début du mois de janvier. Si nous sommes enfin parvenus à le réaliser, c'est aussi grâce à la contribution de notre maire au sein de la CU » explique Christian Rudelle, adjoint en charge du secteur urbanisme. Lorsque vous circulez sur cette voie, respectez la vitesse qui est limitée à 50 km/heure.



Entretien de la forêt des Terriers

L'Office National des Forêts procède à une coupe de certains arbres des parcelles 6, 8, 13, 14 de la forêt départementale des Terriers.

Les travaux, initialement prévus en avril dernier, ont débuté en novembre et devraient être terminés en juillet 2017. Frênes, merisiers, chênes... Plusieurs essences sont concernées mais cette action est nécessaire pour permettre aux espèces en place de mieux se développer. Au-delà de l'intérêt environnemental, il s'agit aussi de sécuriser les bords de chemins en supprimant les sujets dangereux. L'accès aux lots est interdit le temps des travaux réalisés par des professionnels, pour le compte du Conseil Départemental des Yvelines, propriétaire des lieux.

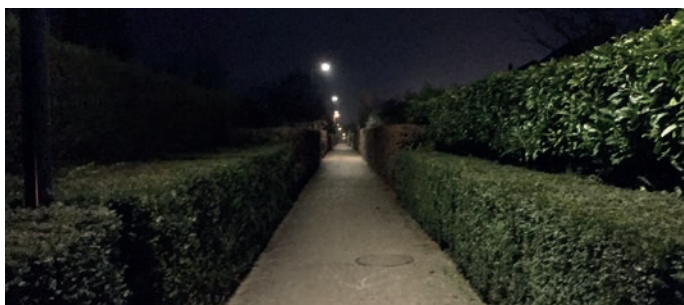
Plus d'infos : Office National des Forêts – 01 39 62 48 38.

Une partie de l'avenue de l'Europe rénovée

La société Jean Lefebvre vient de terminer la réfection des croisements de la Route Départementale 928 avec les rues de l'Ouest et de la Mare Pasloue.

Les travaux ont été pilotés par la Direction des Mobilités pour le compte du Conseil départemental des Yvelines, gestionnaire de cette voie très fréquentée. Dans un premier temps, il s'agissait de refaire la voirie, c'est-à-dire procéder au rabotage de la bande de roulement puis à la mise en place des enrobés. Cette phase s'est déroulée en novembre, et de nuit pour limiter la gêne. Elle s'est terminée par le marquage au sol réalisé par AB Marquage.





Éclairage public

La ville poursuit la modernisation de son éclairage public.

Le chemin de Dammartin a bénéficié de cette démarche au mois de novembre pour un coût de 65 000 euros. Pour éclairer la « coulée verte », 34 mâts équipés de LEDs avec détecteurs de présence remplacent désormais les 22 anciens équipements. Outre ces éclairages moins énergivores, une baisse de puissance entre 22h et 6h du matin permettra également de générer des économies et de réduire la luminosité nocturne.

En plus du chemin de Dammartin, un investissement de 160 000 euros permettra, avant la fin de l'année, le passage à la technologie LED d'environ 200 points lumineux sur les 1034 que compte la commune.

Un chantier en trois parties

Avenue des Roussières et avenue de l'Europe, 130 points lumineux seront concernés par un simple changement de lampe (40 W au lieu de 150 W). Pour les allées des Alouettes, des Cytises, des Mésanges, des Tourterelles et la rue des Chênes, 42 candélabres seront remplacés dans leur ensemble (mât, lanterne et lampe). Pour finir, une partie du projet concerne les éléments de style du quartier de la mairie et de la Mare Pasloue. Dans ce secteur, il est question de remplacer toutes les lampes mais également les lanternes quand elles sont en mauvaise état.

Ce chantier permettra de dégager des économies importantes tant sur la consommation 70% que sur la maintenance, la durée de vie du matériel étant plus que doublée.

Magnanville parée de mille feux

Sapins, Père Noël, flocons et autres sujets illuminent les rues, places et frontons des établissements publics depuis le 9 décembre.

La municipalité ne manque jamais cette tradition festive qui fait le bonheur de tous. « Ces illuminations sont importantes. Elles donnent du baume au cœur particulièrement après ce que notre commune a traversé ces derniers mois » informe Michel Lebouc, le maire.

Coûts énergétiques maîtrisés

Près de 71 000 € du budget communal sont consacrés aux illuminations. Contrairement aux idées reçues, ces animations n'engendrent pas une envolée des coûts de consommation énergétique. « La maîtrise des dépenses est en partie liée au choix des motifs. Ils sont composés de petites ampoules LED moins énergivores que les anciennes décorations. Nous les louons et mettons les prestataires en concurrence, ce qui permet de diminuer aussi le prix de la maintenance ». Les décors posés par l'entreprise Inéo, en novembre, sont en place jusqu'à la mi-janvier. Petits et grands, ouvrez bien vos yeux !

Jeux publics : respectez les règles

La municipalité a équipé les espaces publics d'aires de jeux diversifiées et ludiques pour les enfants et pré-adolescents, en 2015 et 2016. L'occasion de rappeler quelques règles et consignes d'utilisation.

À quel âge utiliser le jeu ?

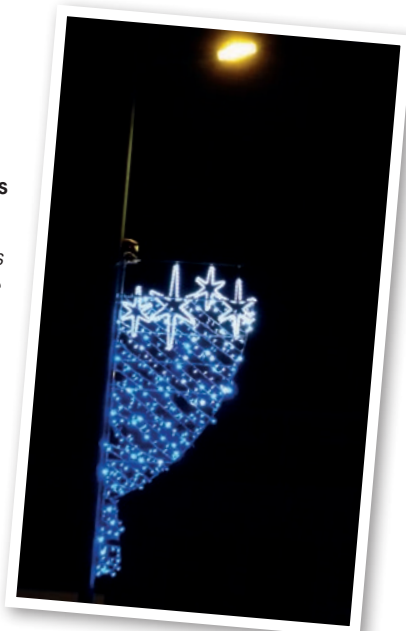
Sa conception est corolaire aux capacités motrices de l'enfant. Il faut donc bien respecter celui qui est indiqué sur les panneaux d'affichage.

Mon enfant est mineur, suis-je responsable s'il l'utilise en dehors de ma surveillance ?

Les enfants évoluent sous la responsabilité des parents. Jusqu'à 6 ans leur présence est fortement recommandée. En cas d'incident grave, une carence éducative peut être pointée et leur responsabilité civile et pénale engagées.

Que se passe-t-il en cas de détérioration du matériel ?

La ville a dépensé près de 111 000 € pour ces nouveaux équipements. Le fait de ne pas le respecter est une incivilité qui pénalise la communauté utilisatrice. Cet incivisme engendre des réparations imputables sur le budget communal et donc des répercussions sur les impôts que chacun paye. Si toutefois l'auteur est identifié, sa famille en paiera la réparation. Prenez-en donc soin !



Magnanville a sa 1^{re} fleur

Le Conseil Régional d'Île-de-France a décerné la toute première fleur qui figurera d'ici quelques semaines sur les panneaux d'entrées de ville.

Quelle distinction bien méritée ! Les jardiniers municipaux attendaient le label régional des villes et villages fleuris avec impatience. C'est chose faite ! Félicitations du jury départemental en 2006, 3^e prix du concours départemental en 2011 et 2012, 1^{er} prix et trophée des mairies fleuries en 2014. En dix ans, la commune a gravi tous les échelons départementaux et a terminé hors concours l'an dernier avec une nouvelle récompense pour le fleurissement de l'hôtel de ville. C'est ainsi que sa candidature est arrivée au niveau de la Région.

Une sélection ardue

Pour prendre sa décision, le jury tient compte de nombreux critères : efforts menés sur les aménagements paysagers, diversité des végétaux et respect d'une plantation en pleine terre, gestion du patrimoine arboré, pratiques environnementales comme l'utilisation raisonnée des engrais et désherbants, collecte des déchets... La tâche est rude mais les jardiniers ont tenu le cap « *Nous économisons aussi en conservant nos bulbes et nos vivaces. Nous fabriquons notre terreau* » souligne Frédéric Renouleaud, responsable du fleurissement. Un grand bravo à eux et rendez-vous dans trois ans pour peut-être une seconde fleur.



Des évolutions dans l'entretien des espaces verts

Comme la législation l'impose, la commune avance vers le zéro phytosanitaire.

Cette année, aucun produit dit « dangereux » n'a été pulvérisé sur les trottoirs de la commune. L'alternative utilisée est un passage de débroussailleuses équipées de brosses et carters anti projection pour éviter les accidents avec les véhicules environnants pour les petites rues de la commune. Sur les plus grands axes, l'utilisation d'un désherbeur à eau chaude permet de réaliser la prestation de manière écologique.

La contrepartie de ces législations est que les équipes dédiées aux espaces verts ne passent qu'une fois par an pour le désherbage

et que ce travail nécessite désormais 3 à 4 passages par an pour la même efficacité ce qui complique fortement la tâche pour l'entretien de nos quelques 70 km de trottoirs.

Dans ce même domaine, à partir du 1^{er} janvier 2017, dans le cadre du transfert de compétences, les espaces verts bordant la voirie seront à la charge de la communauté urbaine (tonte, arbres, désherbage, propreté de la voie). La commune ne conservera que l'entretien des espaces fermés (écoles, cimetière, complexe sportif, square).



Le réseau TAM (re)bouge pour le confort des usagers !

Depuis la rentrée et la restructuration du réseau de bus TAM en Yvelines, les Magnanillois sont nombreux à avoir fait part des difficultés rencontrées sur leurs trajets habituels et notamment sur la ligne K.

Ces remarques, remontées à la Communauté urbaine GPS&O par Michel Lebouc, ont été entendues et des modifications vont avoir lieu.

Dès le lundi 2 janvier 2017, la ligne K proposera de nouveaux horaires :

- Le temps de trajet du bus et le temps des correspondances avec les trains seront optimisés sur la ligne K afin de diminuer les temps de parcours avec la gare de Mantes-la-Jolie. Le gain de temps de trajet entre le départ/arrivée des trains et les quartiers de Magnanville desservis par la ligne K sera de 3 à 7 min suivant les courses.
- La desserte du train de 7h10 a été rétablie. Les quartiers de Magnanville desservis par la ligne K bénéficieront donc d'une liaison

avec tous les trains directs en provenance et à destination de Paris.

- Les étudiants inscrits à l'établissement (collège - Lycée) Notre-Dame de Mantes-la-Jolie disposeront d'une course pour l'entrée de 8h30 via la ligne K.
- Les liaisons entre les quartiers de Magnanville desservis par la ligne K et le centre-ville de Mantes-la-Jolie et la commune de Limay seront renforcées le samedi.

Plus d'infos sur <https://www.bus-tam.fr/>



PLUi : bilan des réunions de concertation

La communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise a lancé une grande démarche d'écoute et de dialogue auprès de ses habitants pour construire l'avenir du territoire.

Quel regard avez-vous sur votre commune, sur les villes et les villages voisins ? Comment imaginez-vous ce territoire dans l'avenir ? Que faudrait-il changer pour y vivre mieux ?



Vous êtes plusieurs centaines à vous être déplacées pour venir répondre à ces questions lors des six réunions publiques qui se sont tenues sur le territoire entre octobre et novembre.

Les Magnanillois étaient plus particulièrement concernés par celle de Mantes-la-Jolie qui a réuni 250 personnes le 24 octobre dernier. En présence du Président de la communauté urbaine, Philippe Tautou,

de la Vice-présidente déléguée à l'urbanisme, Suzanne Jaunet, d'élus des différentes communes et des services de la communauté urbaine, les salles combles ont fait la part belle à des débats riches, conviviaux, francs et constructifs sur l'avenir de ce territoire.

Parmi les préoccupations des habitants, la recherche de l'équilibre entre rural et urbain arrive en tête de liste. En effet, ils aimeraient que le développement apporte des commodités (transports en commun, Internet...) sans mettre en péril le cadre verdoyant dans lequel ils évoluent.

La place des jeunes et le besoin de disposer de plus d'espaces de formation étaient également au cœur du débat ainsi que le souhait de rendre le territoire plus attractif pour les entreprises en vue notamment de développer l'emploi local.

En décembre 2016, une grande soirée de restitution permettra de tirer les enseignements de la démarche. Les échanges, les réflexions et propositions qui auront nourri les réunions publiques seront alors synthétisés pour être présentés aux habitants.

Plus d'infos : <http://www.gpseo.fr/>

Le Maire
et le Conseil Municipal
vous présentent leurs
Meilleurs Vœux

2017

*Rejoignez-nous
pour échanger nos vœux*

Samedi 7 janvier
à partir de 11h

Cour de la Ferme

